



**NAMUR
CAPITALE**



PROTOCOLE DE COLLABORATION 2024-2026

entre

la Ville de Québec

et

la Ville de Namur

PRÉAMBULE

La Ville de Québec et la Ville de Namur,

Sur la base des liens historiques unissant la Ville de Québec et la Ville de Namur, par la Déclaration Namur-Québec conclue en 1991, par l'accord de jumelage signé en 1999 ainsi que par la relation privilégiée qu'entretiennent Namur et le Royal 22^e Régiment, basé à la Citadelle de Québec, pendant les deux guerres mondiales,

Satisfaites d'avoir développé des échanges directs et privilégiés leur permettant de mettre en œuvre, dans leur intérêt commun, des actions de collaboration et des projets dans divers domaines de gestion municipale,

Désireuses de poursuivre leurs échanges fructueux et de souligner l'importance de ces derniers, confirmée par l'évaluation du protocole 2017-2019 réalisée à Québec lors du 20^e anniversaire du jumelage en juillet 2019, et du bon déroulement du Protocole de collaboration 2021-2023,

Décident d'adopter le présent Protocole de collaboration 2024-2026 se fondant, comme pour les ententes signées précédemment, sur la conviction que la coopération décentralisée et le développement des échanges entre Villes, mais également entre leurs citoyennes et leurs citoyens, sont source d'enrichissement et contribuent à une meilleure qualité de vie,

Le présent protocole confirme la volonté des deux partenaires de collaborer de façon étroite dans un objectif de réciprocité afin d'encourager le rayonnement, l'apprentissage et l'attraction sur les deux territoires.

ENGAGEMENTS

La Ville de Québec et la Ville de Namur conviennent de développer leur collaboration en priorité dans les domaines suivants :

- I. Ville intelligente et durable dans un développement économique concerté;
- II. La culture et la francophonie;
- III. La cohésion sociale et le vivre-ensemble.

La Ville de Québec et la Ville de Namur s'accordent pour inscrire le présent protocole dans une perspective globale visant à faciliter les échanges entre les services municipaux concernés, à favoriser les rencontres et à valoriser la circulation de l'information entre les actrices et les acteurs québécois et namurois.

Ce protocole a un caractère évolutif et n'exclut pas la possibilité d'accueillir de nouvelles propositions de collaboration.

DOMAINES DE COLLABORATION PRIORITAIRES

I. VILLE INTELLIGENTE ET DURABLE DANS UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CONCERTÉ

Tant Québec que Namur accordent une grande importance au développement durable et à la création de villes intelligentes. Toutes deux s'efforcent de mettre en œuvre des pratiques et des technologies innovantes pour améliorer la qualité de vie des résidentes et des résidents, tout en réduisant leur impact environnemental.

Elles partagent également une vision de développement économique concertée, mettant l'accent sur la création d'emplois durables, l'innovation et la promotion des industries vertes. En collaborant dans ce domaine, Québec et Namur peuvent échanger des connaissances, partager de bonnes pratiques et travailler ensemble pour développer des solutions urbaines durables.

II. LA CULTURE ET LA FRANCOPHONIE

Fortes de leur collaboration dans le cadre du 25^e anniversaire du jumelage 2024, les deux Villes se proposent de poursuivre leurs efforts dans le domaine de la coopération culturelle. Elles s'engagent, à cette fin, à favoriser les échanges entre les artistes et la circulation des œuvres québécoises et namuroises.

Québec et Namur sont toutes deux profondément attachées à la promotion de la culture et de la francophonie. Elles partagent une langue commune, le français, et accordent une grande valeur à sa préservation et à sa diffusion.

Sera également encouragé le développement de liens entre institutions municipales, associations, festivals, événements, réseaux culturels et littéraires à Québec et à Namur. Les deux Villes souhaitent notamment stimuler les échanges dans le domaine littéraire, la poésie, l'art numérique, la relève musicale et le cinéma.

III. LA COHÉSION SOCIALE ET LE VIVRE-ENSEMBLE

Tant Québec que Namur reconnaissent l'importance de la cohésion sociale et du vivre-ensemble dans une société diversifiée. Toutes deux sont engagées dans la promotion de l'inclusion, de la tolérance et du respect mutuel. Elles mettent en place des politiques et des programmes visant à favoriser l'intégration des différentes communautés, à lutter contre les discriminations et à renforcer les liens sociaux.

En collaborant dans ce domaine, Québec et Namur peuvent partager leurs expériences en matière de politiques d'inclusion, de programmes de sensibilisation et d'initiatives communautaires, créant ainsi des synergies pour promouvoir une société harmonieuse et inclusive.

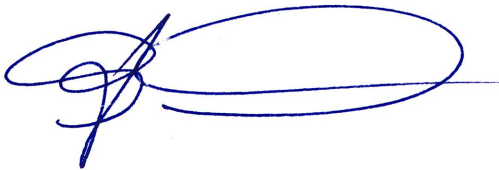
MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre du présent Protocole de coopération 2024-2026 sera suivie :

- Pour la partie québécoise : par le Bureau des relations internationales, en se fondant sur la Vision des relations internationales, adoptée en 2022, et en concertation avec les autres services et partenaires concernés;
- Pour la partie namuroise : par le Commissariat aux Relations Internationales de la Ville de Namur en concertation avec les autres directions et services concernés.

Signé le 24 août 2023, en deux exemplaires.

Pour la Ville de Québec



Bruno Marchand, Maire de Québec

Pour la Ville de Namur



Maxime Prévot, Bourgmestre de Namur